

### contact et inscription[s]

Virginie Chalumeau / Christophe Croze  
tél : 05 55 10 00 38  
virginie.chalumeau@prisme-limousin.fr

Prisme-Limousin  
Le Carré Jourdan  
13 cours Jourdan 87000 Limoges  
www.prisme-limousin.fr

### Modalités de participation

Vous devez renvoyer la fiche d'inscription détachable en fin de catalogue par courrier ou par fax à Prisme-Limousin

- Adresse : Prisme-Limousin • Le Carré Jourdan • 13 cours Jourdan 87000 Limoges
- Fax : 05 55 79 36 01

### Conditions financières

**Le conseil d'administration du GIP Prisme-Limousin [réuni le 23 novembre 2009] a décidé des modalités d'inscription suivantes :**

- Un droit d'accès au programme de **50 euros par organisme** pour l'ensemble de l'année civile.
- Un montant de **50 euros par personne et par formation**.

Les frais d'inscription doivent être versés avant le début du programme.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque correspondant au coût de la formation.

Les actions composant le programme ci-joint peuvent être suivies dans le cadre du DIF « droit individuel à la formation » ou dans le cadre du plan de formation.

**Tout désistement doit être signalé afin d'attribuer la place à quelqu'un d'autre sur liste d'attente. Toute personne n'ayant pas respecté ce principe ne sera plus prioritaire pour les autres actions auxquelles elle serait inscrite.**

Un désistement en cours de programme ne donnera pas lieu à remboursement partiel.

**Quelques formations et conférences sont gratuites (inscription obligatoire).**

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge des participants ou de leur organisme.

### Inscription pédagogique

**Le renvoi de la fiche d'inscription est un engagement à participer aux actions de formation choisies.** En retour, une confirmation sera envoyée à l'organisme employeur ou à l'individu.

Les inscriptions aux formations s'effectuent dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée.

Le nombre minimum de participants pour la tenue d'une formation est de 8. En conséquence, nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler les formations pour lesquelles nous comptabiliserons un nombre inférieur à 8 inscrits ou participants.

**Au minimum 15 jours avant le début de chaque stage**, vous recevrez un courrier de confirmation [si vous êtes salarié, ce courrier sera adressé à votre employeur].

